

N° 485. CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA FLORE, DE LA FAUNE ET DES BEAUTÉS PANORAMIQUES NATURELLES DES PAYS DE L'AMÉRIQUE. OUVERTE À LA SIGNATURE À L'UNION PANAMÉRICAINNE À WASHINGTON LE 12 OCTOBRE 1940¹

RATIFICATIONS

Instruments déposés auprès du Secrétariat général de l'Organisation des Etats américains aux dates indiquées ci-après :

<i>Etat</i>	<i>Date du dépôt de l'instrument</i>	
Brésil	26 août	1965
(Avec effet au 26 novembre 1965.)		
Costa Rica	12 janvier	1967
(Avec effet au 12 avril 1967.)		
Chili	4 décembre	1967
(Avec effet au 4 mars 1968.)		
Trinité-et-Tobago	24 avril	1969 ²
(Avec effet au 24 juillet 1969.)		
Uruguay	9 avril	1970
(Avec effet au 9 juillet 1970.)		
Panama	16 mars	1972
(Avec effet au 16 juin 1972.)		
Paraguay	30 janvier	1981
(Avec effet au 30 avril 1981.)		
Suriname	30 avril	1985
(Avec effet au 30 juillet 1985.)		

Avec la déclaration suivante :

[TRADUCTION² — TRANSLATION³]

La Direction scientifique sera le Natuurbeschermingscommissie (Commission sur la Conservation de la Nature), aux soins de Suriname Forest Service, P.O.B. 436, 10 Cornelis Jongbawstraat, Paramaribo (Suriname). Telex: ALBUZA-SN 118 & 132.

Le Service d'administration sera le Hoofd van de Dienst s'Lands Bosbeheer (Chef du Service des forêts), aux soins de Head Nature Conservation Division, Paramaribo (Suriname). Telex: ALBUZA-SN 118 & 132.

Les bornes de Nature Reserve Coppename Rivermouth, qui s'étend le long de l'océan Atlantique et à l'est de Coppename Rivermouth sont les suivantes :

- A l'ouest et au nord, la marée basse le long de la côte;
- A l'est, une ligne allant du nord au sud d'un point situé à 1 000m à l'est de l'embouchure de Tonihollocreek jusqu'à un point situé à une distance de 2 000 mètres;
- Au sud, une ligne commençant au point mentionné ci-dessus et allant vers l'ouest, parallèlement au littoral.

Les déclarations certifiées ont été classées et inscrites au répertoire à la demande de l'Organisation des Etats américains le 23 octobre 1986.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 161, p. 193.

² Traduction fournie par l'Organisation des Etats américains.

³ Translation supplied by the Organization of American States.